

Dynamiques paysannes

Des plates-formes paysannes d'Afrique de l'Ouest et des Organisations de solidarité internationale en Europe : Ensemble pour influencer les politiques à l'Assemblée parlementaire paritaire UE-ACP

L'Assemblée parlementaire UE-ACP

Un processus dynamique, collectif et partagé...

Avec des résultats certains...

Mais des faiblesses et des limites également

L'effet ricochet du plaidoyer à l'APP



© M. Lefebvre - SOS Faim.

La défense de l'agriculture familiale est au cœur des débats de l'APP.

Au terme d'une campagne de sensibilisation de trois ans (2006-2008) appelée « AlimenTerre », cofinancée par l'UE et coordonnée par le CFSI¹, s'est tissée une collaboration particulièrement étroite entre SOS Faim et quatre plates-formes paysannes (PFP) ouest-africaines : La Confédération paysanne du Faso (CPF), la Coordination nationale des Organisations paysannes du Mali (CNOP), la Plate-forme paysanne nationale du Niger (PFPN), et le Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR), au Sénégal. Reposant sur des séminaires, des visites de terrain et un partage d'expérience entre Organisations de solidarité internationale du Nord et représentants paysans du Sud, ainsi qu'avec des organisations européennes agricoles, des positions et des propositions communes ont vu le jour pour défendre ensemble une agriculture familiale, tant au Sud qu'au Nord.

1 : Comité Français pour la solidarité internationale



© JJ Gradent - SOS FAIM.

Nadjirou Sall, Secrétaire général de la FONGS, Dao Bassiakha de la CPF (Burkina Faso), et Marie Hélène Aubert (Députée UE), à l'APP de Prague, 2009.

Les acteurs impliqués ont identifié l'Assemblée parlementaire Union Européenne (UE) – Afrique Caraïbes Pacifique (ACP) comme une cible pertinente et fédératrice pour mener un plaidoyer commun aux Organisations de solidarité internationale du Nord et aux PFP du Sud. Ensemble ils ont désigné cette nouvelle initiative conjointe de plaidoyer 'la Dynamique Afrique de l'Ouest' ou en raccourci « Dynamique ».

L'Assemblée parlementaire UE-ACP

L'Assemblée parlementaire UE-ACP (APP), une instance de l'Accord de Cotonou

L'APP a été créée par l'Article 17 de l'Accord de Cotonou, lequel entend construire, pour la période 2000-2020, un partenariat global entre l'UE et les États ACP, sur la base de trois piliers: coopération au développement, coopération économique et commerciale, et dimension politique. L'APP est une des trois instances officielles du processus, dont le rôle essentiellement consultatif consiste à :

- promouvoir les processus démocratiques par le dialogue et la concertation ;
- favoriser une meilleure compréhension entre les peuples de l'UE et des États ACP et sensibiliser les opinions publiques aux questions de développement ;
- examiner les questions relatives au développement et au partenariat ACP-UE ;
- adopter des résolutions et adresser des recommandations au Conseil des ministres en vue de la réalisation des objectifs de l'accord.

Composée d'un nombre égal de représentants parlementaires de l'UE et des ACP, soit à ce jour de 78 membres du Parlement européen choisis en proportion du nombre d'élus de chaque groupe politique et de 78 députés ACP (un par pays), l'APP se réunit deux fois par an en session plénière pendant 3-4 jours, alternativement dans l'UE et dans un État ACP.²

Conformément au règlement intérieur qu'elle a adopté, l'APP est composée de 3 commissions permanentes : affaires politiques ; développement économique, finance et commerce ; affaires sociales et environnement.³

Une enceinte unique pour un dialogue avec les parlementaires ACP et UE

Conformément aux principes de l'accord de Cotonou, il a été prévu que l'APP doit régulièrement être en contact avec des représentants de la société civile ACP-UE afin d'échanger des avis sur les modalités et l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de l'accord (article 28 du règlement d'ordre intérieur de l'APP).⁴ Ainsi, CONCORD, la Confédération des Organisations de solidarité européennes, avait depuis plusieurs années saisi cette opportunité et matérialisé ce contact au sein de l'APP en alimentant les connaissances et les réflexions des parlementaires ACP et UE sur les grands enjeux des

2 : En vue de renforcer l'intégration régionale et d'encourager la coopération entre parlements nationaux, des réunions entre parlementaires de l'UE et parlementaires ACP peuvent être organisées au niveau régional.

3 : Chacune d'entre elles se réunit au maximum 4 fois par an (dont 2 fois pendant l'APP et 2 fois entre 2 sessions de l'APP, à Bruxelles).

4 : « L'Assemblée veille à ce que les États ACP et l'UE entretiennent régulièrement des contacts et des consultations avec les représentants de milieux économiques et sociaux ACP-UE et les autres acteurs de la société civile afin de recueillir leurs avis sur la réalisation des objectifs de l'accord de partenariat. Ces représentants de la société civile ont la possibilité d'assister aux réunions régionales et sous-régionales et à celles des commissions permanentes et de prendre part aux ateliers. Le Bureau examine au cas par cas les conditions dans lesquelles des invitations leur sont adressées. »

relations UE-ACP (Fonds européen de développement (FED), avenir de l'accord de Cotonou, Accords de partenariat économique (APE) ...), à travers des « *briefing papers* », et des « déjeuner-débats ». Le premier déjeuner-débat avait d'ailleurs été co-organisé par SOS FAIM autour de la campagne 'Poulet congelé', en 2004. Pour le reste, certaines Organisations de solidarité et associations participaient au cas par cas à l'une ou l'autre APP, sans pour autant inscrire leur démarche dans la durée.

En 2008, les acteurs de la *Dynamique* (comme ils la nomment eux-mêmes), au terme d'un dialogue autour de leur stratégie de plaidoyer, ont décidé de cibler l'APP pour porter les revendications paysannes partagées par les OP du Sud et les Organisations de solidarité du Nord.

Pourquoi l'APP? Les partenaires de la *Dynamique* ont rapidement perçu le lieu particulièrement privilégié que constituait cette instance, que l'assemblée se réunisse dans un État ACP ou UE. En effet, les parlementaires UE comme les parlementaires ACP y sont bien plus disponibles, réceptifs, voire demandeurs d'informations, qu'ils ne le sont chez eux, dans leurs institutions d'origine. Présents pour plusieurs jours et forcément moins distraits par un quotidien omniprésent, ils se montrent souvent dans une position d'ouverture et de dialogue privilégiée.

Un processus dynamique, collectif et partagé...

Appropriation de l'approche par des partenaires sur un pied d'égalité

L'intérêt de cette démarche de plaidoyer tient sans aucun doute à l'appropriation de la démarche par les acteurs Sud et Nord de la *Dynamique*. Il ne s'agit ni d'une proposition Nord-Sud, ni d'une proposition Sud-Nord, mais d'un échange entre les leaders paysans du Sud et les Organisations de solidarité du Nord qui a débouché sur le choix de l'APP en 2008.

Au terme d'une première participation test à l'APP de Prague en avril 2009 qui s'est concrétisée dans un déjeuner-débat au sein même du bâtiment officiel de l'APP sur la thématique « *En finir avec la crise alimentaire grâce aux paysans* » et qui a réuni plus de 25 députés UE et ACP et d'autres assistants et participants, l'APP a été unanimement confirmée comme lieu stratégique pour porter un plaidoyer sur le rôle de l'agriculture familiale.

La présence de SOS Faim aux différentes APP

En avril 2009, à l'APP de Prague, les PFP ont débattu de la crise alimentaire, alors même que la FAO venait d'annoncer le seuil d'un milliard de personnes souffrant de la faim.

En octobre 2009, lors de l'APP régionale d'Afrique de l'Ouest de Ouagadougou, les PFP ont présenté leur vision du changement climatique pour les agriculteurs du Sud; discussion qu'elles ont poursuivie en décembre 2009, à l'APP de Luanda sur la base d'un film documentaire réalisé précisément à l'occasion de l'APP de Ouagadougou.

En avril 2010, lors de l'APP de Tenerife, les Organisations paysannes ont débattu de l'agriculture sous l'angle du phénomène migratoire, phénomène particulièrement inquiétant sur cette île espagnole aux confins de la Mauritanie.

En décembre 2010, l'APP de Kinshasa a vu les PFP centrer leur message autour de revendications à intégrer dans la résolution d'urgence sur la crise alimentaire.

Lors de l'APP de Budapest en avril 2011, les PFP ont restitué aux parlementaires UE-ACP, sur une base bilatérale, des expériences positives de soutien à l'agriculture familiale, basées sur des études de cas réalisées dans les différents pays membres de la *Dynamique*. ... Et en novembre prochain, au Togo, les PFP continueront à proposer l'agriculture familiale comme clé pour la sécurité alimentaire et un développement durable et solidaire. La thématique précise sera identifiée prochainement, avec les acteurs de la *Dynamique*, compte tenu de l'agenda officiel de l'APP.



Par la suite, au terme de chaque rencontre, les acteurs de la *Dynamique* partagent leur évaluation des activités menées et du processus, et – jusqu'ici à tout le moins – ont toujours confirmé l'intérêt de l'APP.

Et, tant sur le fond (quelle thématique porter et débattre à telle ou telle APP?), que sur la forme (quelle activité? déjeuner-débat, projection de film, échanges bilatéral, communiqués, propositions de résolution...), c'est ensemble que les acteurs de la *Dynamique* fixent le cadre de leur participation pour chacune de ces assemblées.

Certes, ce sont les acteurs du Nord, à ce stade, qui disposent d'un financement plus important pour la réalisation de ce plaidoyer (grâce à des financements nationaux ou européens). Cela étant, rien n'empêche d'envisager pour l'avenir une demande de financement sur d'autres lignes de financement plus orientées Sud (par exemple, la ligne « Synergie Nord-Sud » de la coopération belge). Cela permettrait de conférer à l'approche égalitaire entre acteurs du Nord et du Sud également une dimension financière. Jusqu'ici, cela n'a pas encore pu se concrétiser.

Un processus en constante évolution

La *Dynamique*, par ailleurs, volontairement peu formalisée et institutionnalisée, est sujette à évolution. Aujourd'hui, la composition du groupe a évolué et intégré 3 plates-formes nationales supplémentaires – celles du Togo, du Bénin et de la Guinée Conakry, en plus des 4 plates-formes mentionnées précédemment, et les deux organisations de solidarité internationale, le CFSI, et Vredeseilanden, Organisation flamande. L'agrandissement de la famille, comme sa naissance, s'est opérée sur la base d'une concertation dans la transparence et le dialogue. La composition de la *Dynamique* pourrait encore évoluer dans le futur, si les acteurs en ressentent la pertinence.

Il faut également mentionner la collaboration des OP belges à la *Dynamique*. À plusieurs reprises, SOS FAIM a pu inviter des leaders du monde agricole wallon de la FUGEA (Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs), ou de l'UAW (Union des agricultrices wallonnes), qui ont ainsi pu renforcer la pertinence du message visant à positionner l'agriculture familiale comme vecteur pour le développement et la sécurité alimentaire. Les leaders paysans d'Afrique de l'Ouest ont particulièrement apprécié cette synergie avec leurs « collègues » du Nord.

Avec des résultats certains...

Concrètement, que font les parlementaires à l'APP ?

À l'APP, les parlementaires UE-ACP débattent au sein d'une assemblée plénière de sujets liés aux relations UE-ACP, sur les thèmes de la coopération, des relations économiques ou commerciales, et de dimension politique. Il est prévu que certains de ces débats débouchent sur des résolutions qui sont votées par l'APP avant d'être transmises aux autres institutions (Commission européenne, Conseil européen, Parlement Européen, secrétaire des ACP, Ministres ACP, ...).

Par ailleurs, des rapports sur des questions diverses et variées sont rédigés conjointement par un parlementaire UE et un parlementaire ACP en vue de faire le point sur une thématique clé des relations UE-ACP (l'impact des crises, changement climatique, aide budgétaire, efficacité de l'aide, le transfert de technologie, ...) qui est alors débattue au sein des Commissions et « coulée » sous forme de rapport adopté en séance plénière.

De même, les parlementaires UE et ACP sont invités, conformément à une procédure clairement établie dans le règlement de l'APP, à poser des questions écrites et orales à la Commission européenne présente à l'APP et généralement représentée par le Commissaire européen au développement lui-même, lequel répondra par écrit ou oralement aux questions qui lui ont été régulièrement posées. Les parlementaires disposent également d'une session pour poser des questions au Conseil (Institution qui réunit les ministres européens), généralement représenté par le Premier Ministre ou le Ministre du développement du pays en charge de la présidence tournante de l'UE.

Au rang des principaux champs d'activité de l'APP, il faut encore mentionner les résolutions d'urgence, élaborées comme leur nom l'indique sur des thèmes d'urgence proposées par les Commissions ou le bureau de l'APP (ex : situation en Côte d'Ivoire en 2010, Crise alimentaire en 2008, situation au Sud Soudan en 2011, ...)

Une intégration progressive des préoccupations paysannes

Toute la stratégie des acteurs de la *Dynamique* consiste à profiter des différents instruments officiels de l'APP





© J. Grodent - SOS FAIM.

Déjeuner débat à l'APP de Luanda sur les changements climatiques, en 2009.

(débats, résolutions, rapports, questions à la Commission ou au Conseil, ...) et non officiels (discussions dans les couloirs, petites réunions informelles, déjeuners-débats, ...) pour porter les demandes paysannes. Evidemment, l'agenda des thèmes en discussion ou des thèmes de rapport peut être plus moins approprié à un plaidoyer sur l'agriculture familiale. Et, dans ce sens, un des axes du plaidoyer auprès du bureau de l'APP consiste à tenter d'influencer le choix de ces thèmes, décidés au niveau du bureau et des réunions des Commissions, pour qu'ils répondent aux préoccupations des leaders paysans. Ainsi le thème du débat à la plénière de l'APP de Budapest sur l'impact de la Politique agricole commune (PAC) pour les ACP a-t-il été clairement choisi suite au plaidoyer porté par les acteurs de la *Dynamique* qui voyaient dans les impacts de la PAC sur l'agriculture en Afrique de l'ouest une question cruciale pour une instance comme l'APP. Malheureusement, il n'a pas été prévu par le bureau de l'APP que ce débat en plénière débouche sur une résolution avec des recommandations.

Force est de constater que l'agriculture familiale s'est invitée de façon très claire au cours de ces trois dernières années dans les discussions à l'APP et que le plaidoyer des acteurs de la *Dynamique* n'y est pas étranger. À la faveur de la crise alimentaire, l'agriculture a indubitablement gagné quelques rangs dans l'agenda

du développement; mais mettre le secteur agricole à l'avant plan ne suffisait pas, encore était-il primordial que ce soit l'agriculture familiale et paysanne qui (re) trouve sa place. À cet égard, sans aucun doute, la présence des leaders paysans d'Afrique de l'Ouest et leur discours, ont plaidé pour cette juste prise en compte de l'agriculture au sein de l'APP.

La création d'alliances au sein de l'APP

Les membres du Parlement Européen de la Délégation UE-ACP disposent d'un mandat de 4 ans pendant lesquels, au mieux et suivant leur motivation, ils vont participer aux deux rencontres annuelles de l'APP, aux réunions de leur Commission, et se porteront volontaires pour rédiger des rapports... On a vu certains parlementaires européens s'impliquer tout particulièrement: le belge Louis Michel, co-président de l'APP, ancien commissaire européen au développement, qui voit d'un œil méfiant la société civile, mais peut néanmoins reconnaître ses contributions et apprécier cette démarche. De même, la bulgare Maryia Nedelcheva (PPE), l'espagnol Martinez Martinez (S&D), l'allemand Michael Galher (PPE), la française Michèle Rivasi (Verts), ... sont des parlementaires parmi d'autres qui croient en l'APP et auprès desquels les acteurs de la *Dynamique* ont pu gagner confiance pour faire avancer ensemble les réflexions autour de l'agriculture familiale.

À la faveur
de la crise alimentaire,
l'agriculture
a indubitablement
gagné quelques rangs
dans l'agenda du
développement.

Par ailleurs, les membres du bureau et les assistants des groupes politiques, qui restent eux au-delà des mandats politiques des parlementaires, s'avèrent des alliés stratégiques. Au rang des membres ACP de la délégation, la rotation des parlementaires est assez habituelle, ce qui ne facilite pas toujours le travail. L'on remarque toutefois davantage de stabilité ces derniers temps au niveau de certaines délégations. Ainsi, le représentant du Mali, et Vice Président du Parlement malien Assarid Ag Imbarcawane, est sans aucun doute un des piliers de cette assemblée. Présent depuis de nombreuses années, il prend régulièrement la parole, et figure parmi ceux qui proposent des textes de résolution. Il est bien connu de la CNOP Mali, et, même s'il ne fait pas l'unanimité au sein de ses collègues parlementaires, c'est une personne incontournable dans la recherche d'alliances au sein des ACP pour porter les thématiques de la *Dynamique*. Le parlementaire sénégalais Amadou Ciré Sall et le parlementaire burkinabé Achille Tapsoba (présent en 2009-2010) sont également devenus des alliés de la *Dynamique*.

Au fur et à mesure de la participation aux différentes APP, dans l'enceinte officielle où ont lieu les débats, mais également dans les couloirs de l'APP, la salle du petit déjeuner, ou à l'occasion du drink d'ouverture, les acteurs de la *Dynamique* ont construit un tissu de relations avec ces personnes et gagné leur confiance.

Mais des faiblesses et des limites également

Des mots, encore des mots...

L'APP réunit des parlementaires de 105 États (78 États ACP et 27 États européens), ce qui est loin d'être négligeable en termes de couverture géographique. Mais l'APP est avant tout une instance consultative qui n'a reçu aucun pouvoir décisionnel. Elle formule des résolutions qui sont transmises à d'autres instances disposant elles d'un réel pouvoir législatif, mais le sort que ces instances décisionnelles voudront bien réserver aux résolutions de l'APP lui échappe totalement. Dans ce sens, l'APP peut être vue comme un forum, un lieu d'échange, mais où rien n'avance, et dont rien de concret et palpable ne ressort. Certains parlementaires ont parfois cette vision négative et pessimiste de l'institution.

Les acteurs de la *Dynamique* sont conscients de cette limite, mais l'acceptent, compte tenu des avantages qu'elle offre d'autre part, entre autre via « l'effet ricochet » (voir infra).

Une assemblée qui pourrait s'essouffler et disparaître

Une autre limite apparaît : une baisse de motivation et un essoufflement des parlementaires ACP, mais aussi ces derniers temps, des parlementaires UE. Et les acteurs de la *Dynamique* ont pu noter, lors de la 21^{ème} session de l'APP à Budapest, une légère baisse d'énergie au sein de l'APP. Il faut noter que l'APP, comme institution de l'Accord de Cotonou, est appelée à disparaître en 2020, à l'échéance de cet accord qui sera relayé éventuellement par le partenariat UE-Afrique, lequel n'envisage pas une assemblée d'une telle portée. D'ici là, en tous cas, les partenaires de la *Dynamique* restent convaincus de

l'intérêt de la démarche car, derrière les parlementaires membres de l'APP, ils s'adressent avant tout à leurs propres parlementaires nationaux et régionaux.

L'APP est avant tout une instance consultative qui n'a reçu aucun pouvoir décisionnel.

L'effet ricochet du plaidoyer à l'APP

Les paysans pris au sérieux chez eux

Les acteurs du Sud de la *Dynamique* l'ont dit et répété : « depuis que nous participons à l'APP, quand nous croisons ces mêmes parlementaires dans nos pays, nous sommes maintenant respectés et écoutés ». Le fait pour des leaders paysans de participer aux réunions de cette instance internationale, en dehors de leur propre pays, et en présence de leurs partenaires du Nord, s'est avéré être un gage de crédit et de confiance qui justifie plus encore la pertinence de la démarche, et conforte le plaidoyer national des plates-formes mené indépendamment de l'APP. De la présence des leaders paysans à l'APP se dégage une aura qui a des répercussions positives au sein des parlements nationaux, même si elle est encore aujourd'hui difficilement mesurable dans des décisions politiques nationales : tous les leaders paysans qui participent à la *Dynamique* en ont fait l'expérience et saluent cette retombée. Dans le même temps, cela permet de renforcer leurs capacités et leur expertise en termes de plaidoyer.

La résolution d'urgence adoptée en décembre 2010 sur la sécurité alimentaire



Leaders paysans d'Afrique de l'Ouest, à l'APP de Kinshasa, 2010.

Deux mois avant l'APP de Kinshasa de décembre 2010, les plateformes paysannes, ayant pris connaissance du projet de l'APP d'adopter à Kinshasa une résolution d'urgence sur la « sécurité alimentaire », avaient décidé d'adopter une position commune sur ce sujet.

Cette position a été transmise à certains parlementaires, préalablement à l'APP de Kinshasa. Et dès la veille de l'ouverture officielle de l'APP à Kinshasa, elle a fait l'objet d'une large diffusion lors de contacts personnels avec les parlementaires africains et européens et leurs assistants. Ayant appris qu'une proposition de consensus sur la résolution serait construite au départ de la position des États ACP formulée par Assarid, les propositions paysannes ont été intégrées dans la position ACP et fait circuler ce nouveau document. Un très important débat s'en est suivi au sein de la commission chargée de la rédaction de la résolution sur l'introduction du concept de « souveraineté alimentaire », chère aux

PPF. La position de consensus a été de reprendre la définition de la souveraineté alimentaire proposée par les plates formes sans en reprendre le terme. Au final, les acteurs de la Dynamique ont été extrêmement satisfaits du **texte de la résolution** qui reprend leurs propositions essentielles : priorité donnée au soutien à l'agriculture paysanne dans la lutte pour la sécurité alimentaire et reconnaissance de la nécessité d'y renforcer les investissements tant de la part des pays ACP que de la part des bailleurs européens ; le caractère essentiel du droit à l'alimentation qui doit être considéré comme un droit inaliénable et universel, ainsi que le droit de chaque pays ou région de décider de sa politique agricole afin de couvrir les besoins alimentaires de sa population ; reconnaissance de l'incidence néfaste sur la sécurité alimentaire des ventes massives de terres agricoles à des intérêts privés extérieurs aux pays concernés ; dénonciation de la spéculation dans le domaine des achats des produits alimentaires ...

© JJ Godent - SOS FAIM.

Un lien qui unit et fait avancer au-delà de l'APP

De même, au-delà du travail fédérateur que constitue l'APP pour les acteurs de la *Dynamique*, un travail commun a été mené sur des études (évaluation à mi-parcours du IX^{ème} FED), ou le soutien d'activités des acteurs de la *Dynamique* dans leur pays d'origine, permettant de renforcer la légitimité du plaidoyer et de consolider la *Dynamique* elle-même (participation des acteurs de la *Dynamique* à la Journées du paysan à Niamey en 2009).

L'APP permet par ailleurs aussi des actions de plaidoyer ad hoc vis-à-vis d'autres cibles présentes à l'occasion de l'APP. Ainsi, en avril 2011, les Partenaires de la *Dynamique* ont rencontré à Budapest Mohammed Ibn Chambas, autrefois Président de la CEDEAO et aujourd'hui secrétaire général du groupe des ACP à Bruxelles. Dépourvu d'un pouvoir décisionnel politique, son aura et son influence diplomatique sont telles qu'il constitue une personne clé dans l'évolution des relations UE-ACP. Il a été sollicité par les PFP pour collaborer à la mise en place de séance d'information avec les parlementaires ACP, en amont de l'APP.

conclusion

Les acteurs du développement sont aujourd'hui unanimes pour dire que les causes majeures de la faim et de la pauvreté sont d'origine politique. Le faible niveau de connaissance, d'information et d'intérêt des acteurs politiques sur les enjeux du développement est une clé pour faire évoluer la situation.

Parce que l'agriculture familiale doit être un levier pour le développement durable dans les pays pauvres où la majorité de la population vit de l'agriculture, le plaidoyer porté par les acteurs de la *Dynamique* au sein de l'APP pour une meilleure prise en compte de l'exploitation familiale est une initiative pleine de sens pour les organisations paysannes du Sud et les Organisations de solidarité du Nord, tous acteurs de cette *Dynamique*.

Ce numéro de Dynamiques Paysannes a été réalisé par Virginie Pissoort, Responsable de campagne pour la Souveraineté alimentaire, SOS FAIM Belgique

SOS Faim et les Organisations Paysannes

SOS Faim appuie depuis de nombreuses années des organisations paysannes en Afrique et en Amérique latine. La revue *Dynamiques paysannes* est consacrée aux enjeux rencontrés dans leur développement par les organisations de producteurs agricoles et les organisations paysannes. Vous pouvez retrouver cette publication, en version téléchargeable en français, anglais et espagnol, sur le site Internet de SOS Faim : www.sosfaim.org.

Parallèlement à *Dynamiques Paysannes*, SOS Faim édite **Zoom microfinance**, une publication qui interroge la microfinance dans ses finalités, ses modalités et les conditions de sa mise en œuvre comme outil de développement. Vous pouvez retrouver cette publication, en version téléchargeable, en français, anglais et espagnol, sur le site Internet de SOS Faim : www.sosfaim.org

Éditeur responsable : Freddy Destrait, 4 rue aux Laines, B-1000 Bruxelles (Belgique)
Coordination : Marine Lefebvre
Graphisme : www.marmelade.be
Dynamiques Paysannes est imprimée sur du papier recyclé

SOS Faim – Agir avec le Sud

Rue aux Laines, 4
B-1000 Bruxelles – Belgique
Tél. 32-(0)2 511 22 38 Fax 32-(0)2 514 47 77
E-mail info.be@sosfaim.org

SOS Faim – Action pour le développement

88, rue Victor Hugo
4141 Esch / Alzette – Luxembourg
Tél. 352-49 09 96 Fax 352-49 09 96 28
E-mail info-luxembourg@sosfaim.org

Site internet **www.sosfaim.org**

Dynamiques Paysannes est réalisée avec le soutien de la Direction générale de la Coopération internationale de Belgique et du Ministère des Affaires Étrangères luxembourgeois.

Les derniers numéros de *Dynamiques Paysannes* ont concerné :

n° 25

La FUCOPRI : une organisation paysanne nigérienne précurseur en matière d'accès aux services bancaires

n° 24

Comment les exploitations familiales peuvent-elles nourrir le sénégal ?

n° 23

MOORIBEN : l'expérience d'un système de services intégrés au bénéfice des paysans nigériens.

n° 22

Faire de l'information une valeur ajoutée pour la production agricole, le défi des journaux *La Voix Du Paysan* (LVDP) et *The Farmers' Voice* (TFV) au Cameroun

n° 21

Le développement de la filière pomme de terre en zone sahélienne

n° 20

Mali – Office du Niger.
Le mouvement paysan peut-il faire reculer l'agro business ?